

mission

AUDIT de PROTECTION SOCIALE



Le point sur ma protection sociale avec mon expert-comptable

**Vous vous interrogez sur le montant de vos revenus au moment de votre retraite ?
Vous souhaitez maintenir un niveau de revenus adaptés à vos besoins lors de
votre départ à la retraite ? Vous ne savez pas quel est votre niveau de couverture
en terme de prévoyance ?
Nous vous aidons à y voir plus clair.**

Cette étude concerne les chefs d'entreprises et leurs conjoints. L'objectif de la mission est la réalisation d'un dossier mettant en évidence :

- les prestations de prévoyance du régime d'affiliation en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès ;
- les garanties complémentaires facultatives souscrites auprès d'organismes privés ;
- le récapitulatif des droits à la retraite (droits personnels et approche de droits de réversion) ;
- le détail des calculs des droits à la retraite du chef d'entreprises ;
- le rappel des hypothèses de calcul ;
- un graphique représentant la rémunération actuelle comparée au moment de la retraite du chef d'entreprises ;
- la simulation des primes à verser pour se constituer un supplément de retraite ;
- un tableau de comparaison des principales caractéristiques des contrats complémentaires qui sont proposés ;
- la vérification de la fiscalité dans laquelle ont été souscrites les garanties complémentaires.

**Pour toute précision,
parlez-en à votre expert-comptable.**

Par téléphone 09 72 56 79 85
Par mail contact@perseus-conseil.com
Site internet www.perseus-conseil.com

mission

AUDIT de PROTECTION SOCIALE



Le point sur ma protection sociale avec mon expert-comptable

Comment se déroule la mission :

La mission est réalisée par un de nos partenaires spécialisés en protection social (Ag2r la mondiale et Axa).

Elle se déroule en trois temps :

- la collecte des informations lors d'un premier entretien ;
- l'analyse et le traitement de votre dossier par le prestataire ;
- la présentations des solutions possibles lors d'un second entretien.

Quel est le prix de cette mission :

Gratuit dans le cadre du partenariat du prestataire externe avec notre cabinet.

Nos recommandations :

Réaliser son audit de protection social, c'est :

- anticiper la baisse des régimes en utilisant les leviers fiscaux appropriés ;
- préparer son départ en retraite dans les meilleurs conditions ;
- optimiser sa protection familiale.